

## **25 - Accueils de loisirs - Délégation de Service Public avec les Francas du Doubs - Tarification**

**M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur** : Par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2014, l'Association Les Francas du Doubs a été désignée en tant que titulaire de la Délégation de Service Public (DSP) «Gestion et organisation de structures et projet d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse». Dans ce cadre, l'Association est habilitée à percevoir les droits d'inscription des usagers pour l'ensemble des structures d'accueils de loisirs maternelles et élémentaires et propose chaque année à la Ville une grille tarifaire pour lesdites structures.

La proposition de la grille tarifaire aux usagers pour l'année 2015-2016 est annexée à la présente délibération.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à adopter la proposition de la grille tarifaire de la Délégation de Service Public «Gestion et organisation de structures et projet d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse» pour 2015-2016.

**Délégation de Service Public  
Tarifs 2015 - 2016**

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	CAGB (Hors Besançon ville)	Hors CAGB
	< 450 €	451 € 530 €	531 € 640 €	641 € 775 €	776 € 900 €	901 € 1 200 €	> = 1 201 €		
VACANCES AVEC REPAS									
Allocataire avec ATL	3,20	4,10	5,98	7,23					
Allocataire sans ATL	7,20	8,10	9,99	11,25	12,95	13,95	14,95		
Non allocataire	10,20	11,10	13,10	14,10	16,10	17,10	18,10	19,10	20,10
MERCREDIS AVEC REPAS									
Allocataire avec ATL	2,80	3,59	5,23	6,32					
Allocataire sans ATL	6,05	6,84	8,58	9,67	11,45	12,45	13,45		
Non allocataire	9,24	10,02	11,87	12,96	14,73	15,73	16,73	17,73	18,73
TOUTE PERIODE SANS REPAS									
Allocataire avec ATL	1,60	2,30	3,22	3,75					
Allocataire sans ATL	5,10	5,80	6,87	7,44	8,27	9,27	10,27		
Non allocataire	8,10	8,80	9,36	9,83	10,56	11,56	12,56	13,56	14,56
DEMI-JOURNEE									
Allocataire avec ATL	1,10	1,60	2,29	2,66					
Allocataire sans ATL	3,10	3,60	4,84	5,20	5,83	6,83	7,83		
Non allocataire	6,10	6,20	6,55	6,92	7,39	8,39	9,39	10,39	11,39

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.*